



Le point sur les négociations collectives avec la CFTC : le besoin de stabilité de la main-d'œuvre

Le 14 mars 2022



Le CP a rencontré la Conférence ferroviaire de Teamsters Canada (CFTC) et les médiateurs fédéraux tout au long de la fin de semaine dans l'espoir de parvenir à un règlement négocié et d'éviter un arrêt de travail. Ces négociations se poursuivent à Calgary, mais nos positions restent très éloignées.

Le mois dernier, les membres de la CFTC, qui représente environ 3 000 mécaniciens de locomotive et chefs de train du CP, ont voté en faveur de la grève. Depuis le dimanche 13 mars à 0 h 01, la CFTC est en droit d'émettre un préavis de grève et de lancer un arrêt de travail. Ceux qui dépendent de la chaîne d'approvisionnement attendent impatiemment des mises à jour, tout en faisant de leur mieux pour se préparer à un conflit de travail qui pourrait survenir à tout moment.

Le CP a proposé des hausses de salaire et a accepté 20 demandes du syndicat en ce qui a trait aux avantages sociaux et aux conditions de travail, afin d'offrir à son personnel une certitude et une stabilité accrues au cours des deux prochaines années. Le CP n'a rien demandé en retour, si ce n'est la stabilité des relations syndicales pour ses clients et toutes les parties prenantes.

Le principal enjeu à la table de négociation demeure les demandes irresponsables de la direction de la CFTC liées au régime de retraite à prestations déterminées du CP. En effet, pendant près de dix ans, le CP a invité la CFTC à inscrire ses membres à un programme de partage des prestations de retraite à long terme, dont ont bénéficié des milliers de membres des autres syndicats représentant ses employés au Canada. La direction de la CFTC a rejeté systématiquement cette offre et, depuis des années maintenant, n'a pas offert à ses membres des prestations de retraite auxquelles les autres membres du régime de retraite du CP avaient droit.

Les dirigeants de la CFTC exigent maintenant d'être payés pour les occasions passées qu'ils n'ont pas saisies au nom de leurs membres, ce qui serait injuste pour la majorité des membres du régime et leurs syndicats.

Il serait hautement irréflecté de la part de la compagnie d'accepter ces demandes irresponsables, qui déstabiliseraient le programme de pension et le compromettraient pour tous les participants. Il existe une voie claire pour que la CFTC participe aux comptes de majoration du régime de retraite aux mêmes conditions que celles acceptées par les autres syndicats canadiens du CP. Sa direction refuse tout simplement de l'envisager.

Pour sortir de cette impasse, le CP a proposé le recours à un arbitrage exécutoire, ce que les dirigeants de la CFTC n'ont pas encore accepté. Le CP continue d'encourager la CFTC à recourir dès maintenant à un arbitrage exécutoire afin de prévenir l'effet dévastateur d'un arrêt de travail.

La compagnie comprend que ses clients et la chaîne d'approvisionnement ne peuvent tout simplement pas tolérer l'incertitude d'une exploitation associée à un délai de déclenchement de grève de 72 heures, sans savoir si la CFTC ira de l'avant ou non avec une grève.

Alors que l'hiver tire à sa fin et que les Canadiens travaillent pour se remettre des nombreux problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement auxquels ils ont été confrontés ces derniers mois, depuis les inondations jusqu'aux blocages d'infrastructures essentielles, le CP constate également que, dans la foulée des tensions géopolitiques, son service est de plus en plus sollicité pour acheminer les abondantes ressources naturelles du Canada vers le monde libre. La guerre en Ukraine a provoqué une crise sur les marchés internationaux du blé, du pétrole et d'autres produits de base.

Le monde a besoin des ressources du Canada et d'un système de transport efficace pour les acheminer. Ce besoin ne fera qu'augmenter et rendra encore plus importante la fiabilité de la chaîne d'approvisionnement.

Le temps n'est pas notre allié. Tout retard ne fera qu'empirer les choses.

Pour le bien de ses clients, de la chaîne d'approvisionnement et de l'économie, le CP ne peut tout simplement pas prolonger l'incertitude associée à une grève éventuelle qui pourrait s'échelonner sur des semaines ou des mois. Par conséquent, la compagnie pourrait être contrainte de déclencher le lock-out des membres de la CFTC dans les jours à venir afin de résoudre cette situation. Si elle est obligée d'avoir recours à une telle mesure, le CP ne pourra pas exploiter son chemin de fer jusqu'à ce que la direction de la CFTC soit disposée à convenir d'une solution ou que la loi fédérale l'oblige à se joindre à la table de négociation dans ce but.

L'économie canadienne pourrait éviter tous les effets douloureux d'un arrêt de travail et les dommages qui y sont associés si la direction de la CFTC acceptait le recours à un arbitrage exécutoire, un résultat que nous continuons de favoriser. Cependant, par le passé, il a fallu faire appel à des conciliateurs fédéraux dans le cadre de huit des neuf rondes de négociation collective qui ont eu lieu entre la CFTC et le CP depuis 1993, et des arrêts de travail ont eu lieu durant les trois rondes les plus récentes. Dans chacun de ces cas, la CFTC a demandé au gouvernement fédéral d'intervenir afin de parvenir à une entente. Le comportement responsable à adopter serait de nous mettre d'accord maintenant, sans nuire d'abord à l'économie.

Le CP continuera à fournir des renseignements sur l'évolution des négociations.